

M. Jacobi, secrétaire
d'État

RUE

HC

Ra



Parlamentsdienste
Generalsekretariat
Services du Parlement
Secrétariat général
Servizi del Parlamento
Segreteria generale

Berne, le 2 octobre 1989

p. A. 12 10. 80.

Entrevue avec l'Ambassadeur d'Iran, M. Malaek le 28 septembre 1989 de 16 à 16h45.

L'ambassadeur souligne que la rencontre d'aujourd'hui est la première visite qu'il a l'occasion de faire au Parlement.

Le but de la visite est d'explorer les possibilités d'établir des relations normales entre les parlements suisse et iranien, en plus des contacts déjà possibles au sein de l'Union inter-parlementaire.

Quelle est l'atmosphère des relations actuelles entre la Suisse et l'Iran ?

Le Secrétaire général remercie pour l'intérêt manifesté à l'endroit de l'Assemblée fédérale. Notre Parlement est très ouvert aux contacts avec les autres pays. Nous ne connaissons cependant pas le système des groupes d'amitié (par manque de moyens). Nous invitons deux délégations étrangères par an et en recevons deux. Pour des raisons politiques, ces visites se font surtout avec les pays de la Communauté et de l'AELE et depuis peu avec des Etats de l'Est européen. C'est à la Conférence des présidents de groupe qu'il appartient d'établir le programme des visites. Avec d'autres pays (notamment du tiers monde), il y a eu des visites de Présidents de Parlement.

Pour expliquer sa politique, un Parlement étranger peut toujours inviter une délégation inofficielle (exemples: les visites des socialistes en URSS et des radicaux en Pologne, ou l'invitation adressée par Israël à une délégation multipartite à l'occasion de son 40e anniversaire).



Le programme pour les deux prochaines années est complet.

L'ambassadeur demande quelle est l'image de marque de l'Iran au sein du Parlement.

M. Sauvant répond que nous sommes un pays démocratique où existe la liberté de presse. Vous pouvez lire les journaux. Les fonctionnaires n'ont pas à s'exprimer sur des questions politiques. Nous apprécions naturellement tous pas vers la démocratie et le respect des droits de l'homme et saluons la fin de la guerre du Golfe.

L'ambassadeur demande ce qu'il y aurait lieu de faire concrètement si l'on voulait aboutir à un échange de visites.

Le Secrétaire général indique qu'il conviendrait de solliciter une audience auprès des présidents du CN et du CE et leur exposer la demande.

Il y a quelques années, le Parlement polonais voulait inviter une délégation suisse. L'acceptation d'une invitation de ce genre n'aurait pas été admise par l'opinion, tant parlementaire que publique. Les contacts commenceront par un échange de visites entre présidents. En raison de l'évolution positive des événements, un échange de délégations est maintenant du domaine du possible.

L'ambassadeur souhaite s'exprimer au sujet de l'afflux d'Iraniens en Suisse. Il ne s'agit pas de réfugiés politiques mais de gens qui cherchent une vie meilleure en Suisse. Pour l'Iran, il est politiquement difficile d'avoir des réfugiés. Son Gouvernement entend résoudre ce problème, et souhaite présenter une solution avantageuse pour les deux parties. Le problème porterait sur 2 à 3000 personnes.

Le Secrétaire général indique qu'il n'a aucune compétence pour traiter cette question. L'ambassadeur doit se mettre en relation avec les Départements concernés (affaires étrangères; justice et police).